

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1632

3 juillet 2008

SOMMAIRE

Accenture (Luxembourg), société à responsabilité limitée	78297	International Mediafinance Holding S.A.	78321
AG Benelux s.à r.l.	78292	JDP Lux S.A.	78331
Alphasearch	78295	Kenton	78297
Apogon International S.A.	78296	La Marraïne Holding S.A.	78293
ASM Luxembourg S.A.	78291	Loria International S.A.	78314
Atelier d'Architecture du Centre S.à r.l.	78290	Lux. Ouvrage d'Art S.à r.l.	78290
Azul Finance S.à r.l.	78303	Margantours S.à r.l.	78293
Banque Safra - Luxembourg	78301	Masay S.A.	78335
Blue Stream S.A.	78293	M + M Trockenbau S.à r.l.	78292
CEP III Investment 3 S.à r.l.	78303	OCM Luxembourg EPOF A S.à r.l.	78298
CEREP Esplanade 3 S.à r.l.	78317	OCM Luxembourg Ice Cream Holdings S.à r.l.	78300
CEREP III Investment C S.à r.l.	78317	OCM Luxembourg Ice Cream S.C.A.	78298
CFC Sàrl	78331	OCM Luxembourg Outdoor Holdings S.à r.l.	78296
Cinq2base S.A.	78303	OCM Luxembourg POF IV A S.à r.l.	78299
COMAGRAF Electronic-Grafic-Systems S.à r.l.	78292	OCM Luxembourg POF IV GLP Topco S.à r.l.	78300
Compagnie Financière Internationale (COFINTER) Société Anonyme	78302	OCM Luxembourg POF IV Herkules Holdings S.à r.l.	78299
D'Coiffeuse S.à r.l.	78291	OCM Luxembourg POF IV S.à r.l.	78296
Diamond Consulting S.A. (House of Diamonds)	78298	OCM Luxembourg Upstream Holdings S.à r.l.	78297
DWS FlexProfit	78294	Perry Luxco Re	78322
Elgetec S.A.	78291	Phytovia S.à r.l.	78334
Englefield TBI-Luxembourg 1	78336	Pi Selector S.à r.l.	78300
Entreprise de Bois de Cheminée	78293	Pollux Shipping S.A.	78295
Entreprise Schram Jean-Pierre S.à r.l.	78290	Private Trust Management Company S.à r.l.	78294
«Ercis», Sàrl	78301	Prolife	78295
Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l.	78299	Ridgefield Holdco	78302
First Service Computers Sàrl	78294	Rolux Rose Luxembourg G.m.b.H.	78294
Garage Rythmique S.A.	78290	Roxburghe Sàrl	78322
Garage Rythmique S.A.	78291	Schummer Frères S.à r.l.	78332
Gare à Toi S.A.	78319	Steelers S.à r.l.	78301
Gremir S.A.	78335	Tedego S. à r.l.	78292
Heli-Stee	78295	Treba-Lux S.à r.l.	78302

Entreprise Schram Jean-Pierre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 6, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 81.441.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.06.2008.

Pour la société ENTREPRISE SCHRAM JEAN-PIERRE SARL
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008075987/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02277. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Garage Rythmique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 42, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 80.020.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.06.2008.

Pour la société GARAGE RYTHMIQUE SA
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008076005/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08618. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Lux. Ouvrage d'Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 99.067.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008076101/8479/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02414. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Atelier d'Architecture du Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7570 Mersch, 34, rue Nicolas Welter.
R.C.S. Luxembourg B 87.309.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008076100/8479/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02403. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Garage Rythmique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 42, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 80.020.

Les comptes annuels établis au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.06.2008.

Pour la société GARAGE RYTHMIQUE SA
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008076006/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08619. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080085756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Elgetec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 428, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 65.574.

Les comptes annuels établis au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.06.2008.

Pour la société ELGETEC SA
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008076009/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08625. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080085761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

ASM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.
R.C.S. Luxembourg B 106.115.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008076104/8479/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02407. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080086544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

D'Coiffeuse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 9, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 107.616.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008076105/8479/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02421. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080086549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

M + M Trockenbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.
R.C.S. Luxembourg B 127.907.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.06.2008.

Pour la société M + M TROCKENBAU SARL

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008076011/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02261. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

COMAGRAF Electronic-Grafic-Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6648 Wasserbillig, 2, rue des Sports.
R.C.S. Luxembourg B 47.433.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.06.2008.

Pour la société COMAGRAF ELECTRONIC-GRAFIC-SYSTEMS SARL

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008076035/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08617. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Tedego S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7473 Schoenfels, 4A, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 115.878.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008076107/8479/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02411. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

AG Benelux s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4702 Pétange, 11, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 114.178.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008076106/8479/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02423. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Margantours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 33, avenue Dr. Gaasch.
R.C.S. Luxembourg B 22.705.

Les comptes annuels établis au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.06.2008.

Pour la société MARGANTOURS SARL

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008076036/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08612. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080085751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

La Morraine Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 54.009.

Les comptes annuels établis au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.06.2008.

Pour la société LA MARRAINE HOLDING SA

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008076038/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08614. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080085752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Entreprise de Bois de Cheminée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 7, Am Geie Wee.
R.C.S. Luxembourg B 68.392.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008076098/8479/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02416. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080086528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Blue Stream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.330.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILTZ, le 13/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076061/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03437. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080086335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

DWS FlexProfit, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 113.388.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A., Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

Référence de publication: 2008076014/1352/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04647. - Reçu 80,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Private Trust Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 123.203.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

MERCURIA SERVICES
8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg
Un mandataire
Signature

Référence de publication: 2008076045/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04171. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Rolux Rose Luxembourg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 162, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 85.178.

Die verkürzte Bilanz zum 31. Dezember 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008076099/8479/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02417. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

First Service Computers Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 80, rue de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 92.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076048/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 juin 2008, réf. DSO-CR00190. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080086148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Heli-Stee, Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 98, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 124.907.

Die verkürzte Bilanz zum 31. Dezember 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, den 28. Mai 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008076108/8479/12.

Enregistré à Diekirch, le 17 juin 2008, réf. DSO-CR00241. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080086556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Alphasearch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 100.184.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexandre Colin
Manager

Référence de publication: 2008076102/8479/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02409. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pollux Shipping S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.120.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir noter que le siège social de la société POLLUX SHIPPING S.A. est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

L.M.A. S.A.
Koenraad HELON
Administrateur unique

Référence de publication: 2008076134/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04393. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Prolife, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 153, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 75.234.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR H&M DIET S.A.
6 FOR YOU SA SPRL / TWO 4 YOU Sàrl SPRL/ F. HERTOOS
Signature / Signature

Référence de publication: 2008076325/1029/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08502. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

OCM Luxembourg Outdoor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.948.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 28 mai 2008

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Outdoor Holdings S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008076264/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04130. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.594.325,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.748.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 28 mai 2008

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg POF IV S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008076266/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Apogon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.286.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 19 mai 2008

1. L'assemblée générale accepte la démission de Madame Luisella Moreschi, Madame Frédérique Vigneron et Madame Patricia Jupille

2. L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateurs Mme Katia ROTI, employée privée, demeurant au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Mme Anna LOLAICO, employée privée, demeurant au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg et Mme Tanya VITTORELLI, employée privée, demeurant au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg

3. Leur mandat prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Pour APOGON INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008076121/744/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Kenton, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 128.145.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2008 a reconduit pour un terme de deux ans le mandat d'administrateur de Messieurs Pierre de ANDREA, administrateur de sociétés, demeurant à 41, avenue * F-75008 Paris, Freddy DE GREEF, administrateur de sociétés, demeurant à B-1030 Bruxelles et Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de deux années, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy SCHOSSELER, expert comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Pour extrait conforme
KENTON, Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2008076122/546/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04653. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Accenture (Luxembourg), société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 30.020.

Avec effet au 3 juin 2008, KPMG Luxembourg, ayant son siège social au 31, allée Scheffer à Luxembourg (L-2520) a été nommé réviseur d'entreprises (external auditor) pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'associé qui se tiendra en 2008.

POUR EXTRAIT ET PUBLICATION
Accenture (Luxembourg), société à responsabilité limitée
Signature
UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2008076218/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04791. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

OCM Luxembourg Upstream Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 131.102.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 28 mai 2008

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Upstream Holdings S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008076267/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04134. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

OCM Luxembourg EPOF A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 60.200,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 135.993.

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 28 mai 2008

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg EPOF A S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008076268/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04108. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

OCM Luxembourg Ice Cream S.C.A., Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 1.537.026,25.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.115.

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 28 mai 2008

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Ice Cream S.C.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008076272/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Diamond Consulting S.A. (House of Diamonds), Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 89.225.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 22 février 2008

Résolution

L'assemblée accepte la démission de M. Marco Celotto, demeurant à L-4990 Sanem, 80, rue de Niedercorn en tant qu'administrateur et la société Eurocomptes SA., avec siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau en tant que commissaire aux comptes,

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur, M. Marc Heynen demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 129, rue Jean-Pierre Michels et M. René Moris demeurant à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert en tant que nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2009.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Jeanne Rassel.

Référence de publication: 2008076127/1801/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01966. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 218.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 103.207.

—
Veuillez noter qu'en date du 26 juillet 2007 le nom de l'associé BPC S.p.A., demeurant à 3, Via Roma, I-16121 Gênes, Italie, immatriculée sous le numéro 337763 avec du Registre du Commerce de Gênes et détenant 109 parts sociales de la Société a changé:

- YARPA S.p.A., ayant son siège social au 3, Via Roma, I-16121 Gênes, Italie, immatriculée sous le numéro 337763 du Registre du Commerce de Gênes, Italie détient 109 parts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à. r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Référence de publication: 2008076154/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08437. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

OCM Luxembourg POF IV A S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.099.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 28 mai 2008

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg POF IV A S.à. r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008076273/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

OCM Luxembourg POF IV Herkules Holdings S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 554.300,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.749.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 28 mai 2008

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg POF IV Herkules Holdings S.à. r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008076274/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04150. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

OCM Luxembourg Ice Cream Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 120.000,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.113.

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 28 mai 2008

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Ice Cream Holdings S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008076275/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

OCM Luxembourg POF IV GLP Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.289.

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 28 mai 2008

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg POF IV GLP Topco S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008076276/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04149. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pi Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 24.675,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.214.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil de gérance du 20 mai 2008, se réunissant aux fins de régulariser les données relatives à la détention et la répartition des parts sociales de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, que le capital social de la Société est ainsi réparti:

- Vision Capital Partners VI LP détenant 625 parts sociales;
- Vision Capital Partners VI S LP détenant 362 parts sociales.

Pour publication et réquisition

Halsey Group sàrl

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008076173/6762/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07302. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Banque Safra - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 23.133.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 août 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 276 du 21 septembre 1985.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Pour Banque Safra Luxembourg
Max Kremer

Référence de publication: 2008076293/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05245. - Reçu 110,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Steelers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 136.580.

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 28 mai 2008

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steelers S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008076290/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

«Ercis», Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 125.401.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 30 mai 2008, l'associé unique, la société anonyme «Financière de Keroulep», inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 125.427 et dont le siège est sis à L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités, a pris la résolution suivante:

1) D'accepter, avec effet au 8 avril 2008, la démission de Monsieur Marc MINON, demeurant à B-7800 Ath, 200B, rue de Soignies de sa fonction de gérant de la Société.

2) D'accepter, avec effet au 8 avril 2008, la démission de Monsieur François FRAISSIGNES, demeurant à F-75017 Paris, 15, rue Cino del Duca de sa fonction de gérant de la Société.

Fait à Capellen.

Certifié conforme
Pour la société anonyme «Financière de Keroulep»
François FRAISSIGNES

Référence de publication: 2008076371/825/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03443. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Ridgefield Holdco, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.231.540,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.339.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société
qui s'est tenue à Luxembourg le 19 mai 2008*

L'assemblée a unanimement décidé d'approuver et de ratifier la nomination de la société Deloitte SA, située au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour RIDGEFIELD HOLDCO

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008076432/5776/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05323. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Compagnie Financière Internationale (COFINTER) Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 89.099.

—
Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire le 22 février 2008 que Mme Cristobalina MORON, avec adresse professionnelle au 19-21, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommée aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Mme Carine AGOSTINI, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008076384/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03906. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Treba-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 75.453.

—
Il résulte de deux conventions de cession de parts sociales exécutées en date du 24 avril 2008 respectivement entre:

- Rimos Holding S.A. et M. Balint REVESZ et,

- Sanlux Investments Limited et M. Balint REVESZ

que 125 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune sont détenues par M. Balint REVESZ, demeurant à Klapka u.18, H-4440 TISZAVASVARI, Hongrie.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008076410/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03991. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Cinq2base S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 118.752.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077144/6542/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06921. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Azul Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEP III Investment 3 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 131.006.

In the year two thousand and eight, on the second of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Azul Holding S.C.A. (formerly CEP III Investment 4 S.C.A.), a partnership limited by shares formed under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.319, represented

by its general partner Azul Management S.à r.l. (formerly CEP III Investment 1 S.à r.l.), a private limited liability company having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.384,

here represented by Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of one proxy given on May 22, 2008. The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name "CEP III Investment 3 S.à r.l.", with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.006, incorporated by a deed of the undersigned notary of July 25, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2206 dated October 5, 2007, which bylaws have been last amended on November 7, 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2876 dated December 11, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500,-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1,-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of thirty-seven thousand five hundred Euro (€ 37,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to fifty thousand Euro (€ 50,000.-), by creation and issue of thirty-seven thousand five hundred (37,500) new shares of one Euro (€ 1.-) each (the "New Shares").

Subscription - payment

Azul Holding S.C.A. (formerly CEP III Investment 4 S.C.A.), prenamed, declared to subscribe for all the New Shares and fully paid them up at their nominal value by contribution in cash in the amount of thirty-seven thousand five hundred Euro (€ 37,500.-).

The amount of thirty-seven thousand five hundred Euro (€ 37,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. The sole shareholder resolves to change the name of the Company to "Azul Finance S.a r.l." and to proceed with a restatement of the Company's bylaws to give them henceforth the following content:

Preamble

Art. 1. Definitions.

1.1. **Applicable Law** : the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

1.2. **CC** : Volja Lux S.a r.l., a private limited liability company duly incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 51, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

1.3. **CEP** : CEP II Participations S.a r.l., SICAR, private limited liability company duly incorporated under the laws of Luxembourg and submitted to the SICAR Law regime, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.017 and CEP III Participations S.a r.l. SICAR private limited liability company duly incorporated under the laws of Luxembourg and submitted to the SICAR Law regime, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.711.

1.4. **Financing Covenants** : requirements, undertakings and covenants possibly included in Financing Agreements.

1.5. **Financing Agreements** : financing documents that the Company may enter into to provide for the financing of its activities and acquisitions.

1.6. **Group** : as defined in section 4 of the Spanish Securities Market Act 24/1988.

1.7. **Investors** : at any time, all the shareholders of the Company.

1.8. **Qualified Matter** : as defined in article 23.2.

1.9. **Shareholders Agreement** : the Investment and Shareholders Agreement signed on 26 November 2007 between CEP (as defined in such agreement), Volja Plus S.L. and its assignee Volja Lux S.a r.l., CEP III Investments 4 S.C.A. and the Company.

1.10. **Shares** : the shares issued by the Company.

Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 2. Legal Form.

2.1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended, as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 3. Purpose.

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

3.2. It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

3.3. It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

3.4. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible, within the limits of article 188 of the Law.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Name.

5.1. The Company will have the name «Azul Finance S.à r.l.».

Art. 6. Registered office.

6.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

6.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for the amendments to the Articles.

6.3. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

6.4. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Share Capital - Shares

Art. 7. Issued Share capital.

7.1. The share capital is fixed at fifty thousand Euro (€ 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares of one Euro (€ 1.-) each.

7.2. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with the Applicable Law.

Art. 8. Share Ownership.

8.1. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

8.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares.

9.1. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

9.2. Transfers are forbidden during the term of the Shareholders Agreement, except expressly otherwise provided in the Shareholders Agreement, notably in respect of the transfer of Shares. In any case and notwithstanding the above, the requirements of article 189 of the Law must be fulfilled.

Art. 10. Persistency.

10.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Management

Art. 11. Board of Managers.

11.1. The Company is managed by four (4) managers (the "Managers") appointed for a term of four (4) years as from the date of their appointment by the General Shareholders Meeting under the conditions set forth in Art. 12 below, who constitute a board of managers (the "Board of Managers"). The managers need not to be Investors.

Art. 12. Appointment of Managers.

12.1. CEP shall be entitled to propose at least three (3) candidate-managers, among which three (3) managers shall be appointed by the General Shareholders Meeting (the "CEP Managers"), among which appointed CEP Managers one shall also be the Chairman of the Board of Managers for a term of four (4) years.

12.2. CC shall be entitled to propose one or several candidate-managers, among which one (1) manager shall be appointed by the General Shareholders Meeting (the "CC Manager").

12.3. CEP and CC shall not unreasonably withhold or delay their consent to the appointments or dismissals of Managers proposed by one another.

Art. 13. Resignation and Dismissal of Managers.

13.1. The Manager(s) may resign at any time, and be dismissed ad nutum by decision of the Investors taken in a General Shareholders Meeting.

13.2. A resigning or dismissed Manager of one category (i.e. CEP Manager or CC Manager) must be replaced by a new Manager of the same category in compliance with Art. 12.

Art. 14. Managers Powers and Power of Signature.

14.1. In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided that the terms of the Articles shall have been complied with.

14.2. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

14.3. The Company shall be bound by the joint signature of any two (2) Managers.

14.4. The Board of Managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents. Should several ad hoc agents be appointed by the Board of Managers, the CC Manager shall be part of such committee, but may not exercise more powers than the other members of such committee, notwithstanding its capacity as Manager of the Company.

14.5. The Board of Managers will determine the ad hoc agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Chairman.

15.1. The Chairman shall

15.1.1. convene ordinary and extraordinary meetings of the Board of Managers,

15.1.2. chair and preside over the meetings of the Board of Managers and over the general meetings of shareholders, and

15.1.3. sign the minutes of the Board of Managers' meetings (either together with the other Managers when signing himself as Manager, or together with the Secretary when signing as Chairman only) and of the General Shareholders Meeting (only as Chairman, without any right to vote) upon their approval.

15.2. The Chairman shall have no casting vote in any decision or resolution of the Board of Managers. The Chairman shall not have the right to vote at general shareholders meeting in its sole capacity of Chairman (which does not prevent it from signing as shareholder in the case the Chairman is also an Investor).

Art. 16. Meetings and Summons.

16.1. The Board of Managers shall hold a meeting, at least, when required pursuant to Applicable Law (the "Ordinary Board Meetings") and shall also meet at any time upon request by one (1) Manager (the "Extraordinary Board Meetings") at the registered office of the Company or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

16.2. Each of the Managers attending an Ordinary Board Meeting shall have the right to propose additional topics for discussion at any Ordinary Board Meetings and which were not originally included in the agenda for that meeting, and no unanimity, but a majority of the Managers present or represented shall be required for the inclusion of any such additional topics.

16.3. The inclusion of additional topics in the agenda for discussion at any Extraordinary Board Meetings shall always require the unanimous vote of all the Managers, whether or not attending that Extraordinary Board Meeting.

16.4. In the last meeting of the Board of Managers of every calendar year, the Board of Managers shall settle the schedule of the Ordinary Board Meetings, which will be automatically summoned for the upcoming calendar year.

16.5. The Extraordinary Board Meetings shall be convened by the Chairman upon fifteen (15) business days prior notice delivered to each of the Managers setting out the agenda for the meeting in reasonable detail and attaching the relevant papers and supporting documentation to be discussed at the meeting.

16.6. The summons will be effected (i) by any means as may be required by the Applicable Law and (ii) by means of a notice sent by letter, fax, e-mail or any other written or electronic means that may ensure the reception of the notice by all of the Managers at the address designated by the Managers for this purpose. The notice shall state the date, place and hour of the meeting and the agenda to be discussed.

16.7. In the case of a "Universal Board Meeting" (i.e., a meeting where all the Managers are present or represented by proxy), none of the formalities and requirements set out in article 16.6 shall apply.

Art. 17. Management Decision Taking.

17.1. A Manager may attend a Board of Managers meeting either in person or by proxy. Such proxy may only be granted to another Manager of the Company, a copy of which shall be delivered to the Chairman and the Secretary of the Board of Managers at the inception of the meeting.

17.2. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented.

17.3. Notwithstanding the provision set forth in article 17.2 the following matters shall only be adopted with the favorable vote of all the Managers of the Company:

17.3.1. to conclude, terminate or alter the terms of transactions with Related Parties (being the term Related Party defined as provided for in section 127 ter. 5 of the Spanish Corporations Act 1564/1989), unless such transactions are carried out on arm's length basis or are of the sort included in Schedule 8.7 of the Shareholders Agreement; and

17.3.2. to encumber the shares of the Company or the companies belonging to the Company's Group, except when required in order to meet the Financing Covenants included in the Financing Agreements.

17.4. Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at the Board of Managers' meetings.

17.5. Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and shall be taken into account for the determination of the quorum.

17.6. The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Art. 18. Subsidiaries Qualified Matters.

18.1. Should the Company's subsidiaries require the Company to make decisions, as shareholder of such subsidiaries, on "Qualified Matters" as defined in the subsidiaries' bylaws, the instructions to be given to the Company's representative or signatory for such subsidiaries' shareholders meeting shall be granted by the Board of Managers pursuant to a resolution adopted by the unanimous vote of all the Company's Managers.

Art. 19. Managers' Non - Liability.

19.1. Neither each Manager taken individually, nor the Board of Managers taken collectively, assumes, by reason of his position, any personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 20. Board of Managers' Secretary.

20.1. CEP shall designate a person who shall be the secretary of the Board of Managers (the "Secretary").

20.2. The Secretary shall attend all meetings of the Board of Managers and all the general shareholders meetings, and record all the proceedings of such meetings in a book of minutes to be in custody for that purpose.

20.3. The Secretary shall perform such other duties and have such other powers as the Board of Managers may from time to time determine.

20.4. The Secretary shall not be a Manager, and shall act as a secretary non-manager with the right to attend and intervene in the Board of Managers but with no voting rights.

Resolutions of the Investors

Art. 21. General Shareholders' Meeting.

21.1. The general meeting of shareholders shall represent all the Investors of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

21.2. General meetings of shareholders shall be convened by the Board of Managers or at the written request of one or several Investors. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Board of Managers setting forth the agenda, place (in the Grand-Duchy of Luxembourg), date and hour of the meeting, and sent by letter, fax, e-mail or any other written or electronic means that ensures reception of the notice, at least twenty (20) days prior to the meeting, by each Investor at the Investor's address recorded in the register of registered shares, unless the Investors otherwise agree in writing.

21.3. The annual general meeting shall be held on the thirtieth of June at 1.00 pm at the registered office.

21.4. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the closest preceding business day.

Art. 22. Universal General Shareholders' Meeting.

22.1. In the case of a Universal General Shareholders' Meeting (i.e., a meeting where the holders of the entire issued and outstanding share capital are present or represented by proxy) none of the formalities and requirements in connection with the summoning of the Meeting set out in Art. 21 above shall apply.

22.2. The minutes of the Universal General Shareholders' Meeting shall include an express reference to the acknowledgement of the Investors to the agenda discussed and to the waiver by the Investors as to the formalities and requirements for convening the meeting.

Art. 23. Decision Making.

23.1. Majority - Resolutions of the General Shareholders' Meeting shall be adopted by the affirmative vote of the majority of the voting share capital attending the General Shareholders' Meeting provided that it represents the majority of the existing voting share capital.

23.2. Qualified majority - Notwithstanding the provision set forth in article 23.1, the following matters shall only be adopted with the consent of CEP and CC (the "Qualified Matters"):

23.2.1. canceling, redeeming, repurchasing or otherwise reducing any shares of the Company except when (i) compulsorily required by the Applicable Law to restore the shareholders' equity and/or (ii) required in order to meet the Financing Covenants included in the Financing Agreements and/or (iii) arising from any refinancing transaction in order to repay the Investors all or part of their investment in the Company and its subsidiaries, in any of these cases where the cancellation, redemption, repurchase or otherwise reduction of shares of the Company shall be approved and carried out by CEP;

23.2.2. transaction with Related Parties (being the term Related Party defined as provided for in section 127 ter.5 of the Spanish Corporations Act 1564/1989) except for the rendering of management and monitoring services, compensation of directors, and entering into loans and facilities;

23.2.3. any amendment to the Articles in contravention to the provisions of the Shareholders Agreement;

23.2.4. transfer or disposal of a material business division during the first two (2) years as from November 29, 2007 except for the event the transfer or disposal is required in order to meet the Financing Covenants included in the Financing Agreements;

23.2.5. any merger, demerger, conversion or spin-off to which the Company is a party except for the event the merger, demerger, conversion or spin-off is required in order to meet the Financing Covenants included in the Financing Agreements;

23.2.6. filing for the declaration of bankruptcy or insolvency of the Company;

23.2.7. modifying the rights ascribed to the shares of the Company except for the event the amendment is required in order to meet the Financing Covenants included in the Financing Agreements;

23.2.8. granting options on shares of the Company except for options possibly granted to employees of the Company or the Company's Group or when required in order to meet the Financing Covenants included in the Financing Agreements.

Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 24. Financial Year.

24.1. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 25. Accounts.

25.1. The Company shall prepare and maintain separate books, records and accounts which, in reasonable detail, accurately and fairly reflect its business transactions, and devise and maintain a system of internal financial controls sufficient to provide reasonable assurances that the financial statements are maintained according to Luxembourg GAAP and the Applicable Law.

25.2. The Board of Managers shall provide the Investors with the individual financial statements of the Company with a management report within four (4) months after the end of the financial year.

Art. 26. Distribution and Allocations.

26.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by Applicable Law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital.

26.2. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Managers, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

26.3. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Applicable Law for interim dividends distributions in joint stock companies.

Dissolution - Liquidation

Art. 27. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. Art. 28. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately four thousand five hundred Euro (€ 4,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Azul Holding S.C.A. (anciennement CEP III Investment 4 S.C.A.),, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.319, représentée par son actionnaire commandité Azul Management S.à r.l. (anciennement CEP III Investment 1 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.384,

ici représentée par Nicolas Cuisset, employé, ayant adresse professionnelle au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mai 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "CEP III Investment 3 S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.006, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 25 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2206 du 5 octobre 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2876 du 11 décembre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-sept mille cinq cents Euro (€ 37.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) à cinquante mille Euro (€ 50.000,-) par la création et l'émission de trente-sept mille cinq cents (37.500) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales») d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

Souscription - libération

Azul Holding S.C.A. (formerly CEP III Investment 4 S.C.A.), susnommée, déclare souscrire toutes les Nouvelles Parts Sociales à leur valeur nominale par apport en numéraire d'un montant de trente sept mille cinq cents Euro (€ 37.500,-).

La somme de trente sept mille cinq cents Euro (€ 37.500,-), intégralement libérée par versement en numéraire, est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire.

IV. L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en «Azul Finance S.à r.l.» et de procéder à la refonte des statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

Préambule

Art. 1^{er}. Définitions.

1.1. **Loi Applicable** : la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

1.2. **CC** : Volja Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 51, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

1.3. **CEP** : CEP II Participations S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée dûment constituée en vertu des lois du Luxembourg et soumise au régime de la loi SICAR, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.017, et CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée dûment constituée en vertu des lois du Luxembourg et soumise au régime de la loi SICAR, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.711.

1.4. **Engagements Financiers** : prérequis, entreprises et engagements éventuellement couverts par des Contrats de Financement.

1.5. **Contrats de Financement** : tout document financier auquel la Société pourrait être partie en vue d'obtenir le financement de ses activités et acquisitions.

1.6. **Groupe** : tel que défini à l'article 4 de la Loi espagnole n° 24/1988 relative aux Marchés Financiers.

1.7. **Investisseurs** : à tout moment, tous les associés de la Société.

1.8. **Sujet Qualifié** : tel que défini article 23.2.

1.9. **Pacte d'Associés** : the Investment and Shareholders Agreement signed on 26 November 2007 between CEP (as defined in such agreement), Volja Plus S.L. and its assignee Volja Lux S.à r.l., CEP III Investments 4 S.C.A. and the Company.

1.10. **Parts** : les parts sociales émises par la Société.

Art. 2. Forme Juridique.

2.1. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 3. Objet Social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

3.2. La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

3.3. La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

3.4. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles, dans les limites de l'article 188 de la Loi.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination.

5.1. La Société a comme dénomination «Azul Finance S.à r.l.».

Art. 6. Siège Social.

6.1. Le siège social est établi à Luxembourg.

6.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6.3. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

6.4. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital Social - Parts Sociales

Art. 7. Capital Social Emis.

7.1. Le capital social est fixé à cinquante mille Euro (€ 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

7.2. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec la Loi Applicable.

Art. 8. Propriété des Parts Sociales.

8.1. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

8.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert de Parts Sociales.

9.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

9.2. Les transferts sont interdits pendant toute la durée du Pacte d'Associés, sauf disposition contraire du Pacte d'Associés, en particulier eu égard aux transferts de Parts. En toute hypothèse, et sans préjudice de la phrase précédente, les Parts ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Non Dissolution.

10.1. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Gérance

Art. 11. Conseil de Gérance.

11.1. La Société est gérée par quatre (4) gérants (les « Gérants ») nommés pour un mandat de quatre (4) ans à compter de leur nomination par l'Assemblée Générale dans les conditions prévues à l'Art. 12 ci-dessous, et qui constituent ensemble un conseil de gérance (le « Conseil de Gérance »). Les Gérants ne sont pas obligatoirement Investisseurs.

Art. 12. Nomination des Gérants.

12.1. CEP est en droit de proposer au moins trois (3) candidats au poste de gérant, parmi lesquels au moins trois (3) gérants sont nommés par l'Assemblée Générale (les «Gérants CEP»), parmi lesquels Gérants CEP l'un est également Président du Conseil de Gérance pour un mandat de quatre (4) ans.

12.2. CC est en droit de proposer un ou plusieurs candidats au poste de gérant, parmi lesquels l'un d'eux est nommé par l'Assemblée Générale (le «Gérant CC»).

12.3. CEP et CC ne sauraient retenir ou retarder sans raison valable les nominations ou révocations des Gérants proposées par l'un l'autre.

Art. 13. Démission et Révocation des Gérants.

13.1. Tout Gérant peut démissionner à tout moment, et être révoqué ad nutum par décision des Investisseurs prise en Assemblée Générale.

13.2. Tout Gérant démissionnaire ou révoqué, quelle que soit sa catégorie (c'est-à-dire Gérant CEP ou Gérant CC) doit être remplacé par un nouveau Gérant de la même catégorie en conformité avec l'Art. 12.

Art. 14. Pouvoirs des Gérants et Pouvoirs de Signature.

14.1. Dans les rapports avec les tiers, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes des Statuts aient été respectés.

14.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

14.3. La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) Gérants.

14.4. Le Conseil de Gérance peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc. Si plusieurs agents ad hoc sont nommés par le Conseil de Gérance, le Gérant CC prend part à ce comité, mais n'exerce pas plus de pouvoirs que ceux conférés aux autres membres dudit comité, sans préjudice de sa qualité de Gérant de la Société.

14.5. Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Président.

15.1. Le Président

15.1.1. convoque les réunions ordinaires et extraordinaires du Conseil de Gérance,

15.1.2. préside et dirige les réunions du Conseil de Gérance et les assemblées générales des associés, et

15.1.3. signe les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (soit avec les autres Gérants s'il signe en sa seule qualité de Gérant, soit avec le Secrétaire s'il signe en sa seule qualité de Président) et des Assemblées Générales (seulement en sa qualité de Président, sans aucun droit de vote) après leur approbation.

Art. 16. Réunions et Convocations.

16.1. Le Conseil de Gérance se réunit au moins aussi souvent que requis par la Loi Applicable (les « Conseils de Gérance Ordinaires »), et également à tout moment à la demande d'un (1) Gérant (les « Conseils de Gérance Extraordinaires »), au siège social de la Société ou à tout autre endroit dont le Conseil de Gérance peut convenir.

16.2. Chaque Gérant qui assiste à un Conseil de Gérance Ordinaire est en droit de proposer de porter à l'ordre du jour de tout Conseil de Gérance Ordinaire tout sujet qui n'était pas à l'ordre du jour de cette réunion, et c'est à la majorité, et non à l'unanimité, que les Gérants présents ou représentés peuvent décider de l'insertion du sujet en question à l'ordre du jour.

16.3. L'insertion d'un sujet supplémentaire à l'ordre du jour d'un Conseil de Gérance Extraordinaire requiert le vote unanime de tous les Gérants, qu'ils assistent ou non au dit Conseil de Gérance Extraordinaire.

16.4. Lors de la dernière réunion du Conseil de Gérance d'une année calendaire donnée, le Conseil de Gérance fixe les dates des Conseils de Gérance Ordinaires, qui seront de fait automatiquement convoqués pour l'année calendaire suivante.

16.5. Les Conseils de Gérance Extraordinaires doivent être convoqués par le Président par convocation délivrée à chaque Gérant au moins quinze (15) jours ouvrés à l'avance, laquelle convocation doit faire mention de l'ordre du jour de la réunion de manière relativement détaillée, et comprendre toutes informations pertinentes et toute documentation de support sur lesquels la réunion doit débattre.

16.6. Les convocations seront accomplies (i) par tout moyen requis par la Loi Applicable et (ii) par voie de message adressé par courrier, fax, email ou tout autre moyen écrit ou électronique permettant de s'assurer de la bonne réception du message par tous les Gérants à l'adresse désignée par chaque Gérant à cet effet. La convocation doit mentionner le lieu, la date et l'heure de la réunion et l'ordre du jour à débattre.

16.7. Dans l'hypothèse d'une «Réunion Universelle du Conseil» (c'est-à-dire à laquelle assiste tous les Gérants, en personne ou par procuration), aucune des formalités ou prérequis prévus à l'article 16.6 ne s'applique.

Art. 17. Prise de Décision.

17.1. Tout Gérant peut assister à un Conseil de Gérance en personne ou par procuration. Ladite procuration peut être donnée à tout autre Gérant de la Société; une copie doit être remise au Président et au Secrétaire du Conseil de Gérance au début de la réunion.

17.2. Les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés.

17.3. Sous réserve des dispositions de l'article 17.2, les décisions sur les sujets suivants ne peuvent être prises qu'avec le vote favorable de tous les Gérants de la Société:

17.3.1. conclure, mettre fin ou modifier les termes des transactions avec des Parties Liées (telles que définies à l'article 127 ter 5 de la Loi espagnole n° 1564/1989 relative aux Sociétés Commerciales), sauf si lesdites transactions sont menées sans lien de dépendance ou sont du type de ceux couverts à l'Annexe 8.7 du Pacte d'Associés; et

17.3.2. consentir des sûretés sur les Parts de la Société ou des sociétés appartenant au Groupe de la Société, excepté lorsque requis pour l'accomplissement des Engagements Financiers compris dans les Documents de Financement.

17.4. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

17.5. Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les Gérants participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion et sera(ont) pris en compte pour le calcul du quorum.

17.6. Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Sujets Qualifiés Concernant les Filiales.

18.1. Dans l'hypothèse où les filiales de la Société requerraient de la Société qu'elle prenne des décisions, en tant qu'associé ou actionnaire desdites filiales, sur des «Sujets Qualifiés» tels que définis dans les statuts des filiales, les instructions à donner aux représentants de la Société ou ses fondés de pouvoir pour les réunions d'associés ou d'actionnaires des filiales doivent être délivrées par le Conseil de Gérance en vertu d'une résolution adoptée à l'unanimité de tous les Gérants de la Société.

Art. 19. Irresponsabilité des Gérants.

19.1. Ni un Gérant pris individuellement, ni le Conseil de Gérance pris collectivement ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 20. Secrétaire du Conseil de Gérance.

20.1. CEP désigne une personne pour être secrétaire du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

20.2. Le Secrétaire assiste à toutes les réunions du Conseil de Gérance et de l'assemblée générale, prend note des débats de ces réunions et les consigne dans les livres tenus à cet effet.

20.3. Le Secrétaire réalise toutes autres obligations et exerce tous les pouvoirs qui peuvent lui être conférés par le Conseil de Gérance ponctuellement.

20.4. Le Secrétaire ne doit pas être Gérant et doit agir en cette seule qualité en assistant et en intervenant lors des réunions, mais sans y exercer de droit de vote.

Décisions des Investisseurs

Art. 21. Assemblée Générale des Associés.

21.1. L'assemblée générale des associés représente tous les Investisseurs de la Société. Elle a tout pouvoir pour ordonner, réaliser ou ratifier tous actes en lien avec les opérations de la Sociétés.

21.2. L'assemblée générale des associés est convoquée par le Conseil de Gérance ou bien à la requête écrite d'un ou plusieurs Investisseurs. Les assemblées générales sont convoquées suivant notifications délivrées par le Conseil de Gérance au mois vingt (20) jours avant la date de la réunion faisant mention de l'ordre du jour, du lieu (au Grand-Duché de Luxembourg), de la date et de l'heure de la réunion, adressées par courrier, fax, email ou tout autre moyen écrit ou électronique permettant de s'assurer de la bonne réception du message par tous les Investisseurs à l'adresse renseignée dans le registre des associés, sauf convention contraire dûment consignée par écrit par les Investisseurs.

21.3. L'assemblée générale annuelle se tient le trente juin à 13h00, au siège social.

21.4. Si un tel jour est férié ou chômé par les banques à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tient le jour ouvré qui précède immédiatement.

Art. 22. Assemblée Générale Universelle des Associés.

22.1. Dans le cas d'une Assemblée Générale Universelle des Associés (c'est-à-dire une réunion de l'assemblée des porteurs de tous les titre composant le capital en circulation, qu'ils soient présents ou représentés) aucune des formalités et prérequis en relation avec la convocation des assemblées prévues à l'Art. 21 ne s'applique.

22.2. Les procès-verbaux des Assemblées Générales Universelles des Associés doivent faire expressément référence à l'acceptation de l'ordre du jour par les Investisseurs, et à la renonciation par ces derniers à la réalisation des formalités et prérequis de convocation de l'assemblée.

Art. 23. Prise de Décision.

23.1. Majorité - Les résolutions de l'assemblée générale sont adoptées à la majorité des votes favorables exprimés par les parts sociales ayant droit de vote assistant à la réunion de l'assemblée générale, sous réserve que cette dernière représente la majorité du capital ayant droit de vote.

23.2. Majorité qualifiée - Sans préjudice des stipulations de l'article 23.1, les opérations suivantes ne peuvent être réalisées que si CEP et CC y consentent (les «Sujets Qualifiés»):

23.2.1. annuler, racheter, rembourser ou réduire le nombre de parts de la Société, sauf lorsque (i) requis par la Loi Applicable pour rétablir le niveau des fonds propres, et/ou (ii) requis afin d'honorer les Engagements Financiers contenus dans les Documents de Financement, et/ou (iii) découlant de toute transaction de refinancement visant à rembourser aux Investisseurs tout ou partie de leur investissement dans la Société et ses filiales, étant entendu que, dans n'importe laquelle des hypothèses précédentes, l'annulation, le rachat, le remboursement ou la réduction de parts sociales de la Société doit être approuvé et mis en œuvre par CEP;

23.2.2. transaction avec des Parties Liées (telles que définies à l'article 127 ter 5 de la Loi espagnole n ° 1564/1989 relative aux Sociétés Commerciales), excepté les services de gestion et de contrôle, la rémunération des dirigeants, et la conclusion de contrats de prêt et de mise à disposition de fonds;

23.2.3. tout amendement aux Statuts en contravention aux stipulations du Pacte d'Associés;

23.2.4. transfert ou cession d'une unité économique importante au cours des deux (2) premières années suivant le 29 novembre 2007, sauf si de tels transfert ou cession sont requis pour honorer les Engagements Financiers compris dans les ' Contrats de Financement;

23.2.5. fusion, scission, conversion ou apport partiel d'actif auquel la Société est partie, sauf si de tels fusion, scission, conversion ou apport partiel d'actif sont requis pour honorer les Engagements Financiers compris dans les Contrats de Financement;

23.2.6. déclaration de faillite ou d'insolvabilité de la Société;

23.2.7. modification des droits attachés aux parts sociales de la Société, sauf si une telle modification est requise pour honorer les Engagements Financiers compris dans les Contrats de Financement;

23.2.8. octroi d'options sur les parts de la Société, sauf options éventuellement donnée aux employés de la Société ou du Groupe de la Société ou requises pour honorer les Engagements Financiers compris dans les Contrats de Financement.

Exercice comptable - Comptes annuels - Distributions des bénéfices

Art. 24. Exercice comptable.

24.1. L'exercice comptable commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Comptes Annuels.

25.1. La Société prépare et tient à jour les livres, registres et comptes, avec un niveau de détail raisonnable, reflétant précisément et avec justesse ses transactions d'affaires, et conçoit et maintient un système de contrôle financier interne suffisant à établir avec un degré d'assurance raisonnable que les comptes sont tenus conformément aux PCGA de Luxembourg et à la Loi Applicable.

25.2. Le Conseil de Gérance doit, avec les comptes annuels de la Société, fournir aux Investisseurs un rapport de gérance dans les quatre (4) mois suivant la fin de l'exercice comptable.

Art. 26. Distribution et Allocations.

26.1. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale requise par la Loi Applicable. Cette allocation à la réserve légale cesse lorsque le montant de la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

26.2. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du Conseil de Gérance, détermine la répartition du profit annuel net distribuable.

26.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués par application volontaire des dispositions de la Loi Applicable relatives aux distributions de dividendes intérimaires dans les société anonymes.

Dissolution - Liquidation

Art. 27. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 28. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille cinq cents Euro (€ 4.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: N. CUISSET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 juin 2008. Relation: LAC/2008/22455. — Reçu cent quatre-vingt-sept euros et cinquante cents (187,50.- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 JUIN 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008077283/211/582.

(080087812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Loria International S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 139.323.

—
STATUTS

L'an deux mil huit, le cinq juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu

- 1.- Monsieur René FALTZ, avocat, demeurant à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, né à Luxembourg, le 17 août 1953,
- 2.- Monsieur Lennart STENKE, directeur, demeurant à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, né le 22 février 1951, à Sundbyberg (Suède),

Représentés par Monsieur Nicolas Kruchten, directeur, demeurant à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,

En vertu de deux procurations sous seing privé, données à Luxembourg, le 15 mai 2008.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant comme prédit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de LORIA INTERNATIONALE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets y rattachés, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir des valeurs mobilières de toutes espèces par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière, les réaliser par voie de vente, échange ou de toute autre manière, accorder aux entreprises dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital autorisé est fixé à EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros), qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, dès à présent et pendant une période renouvelable prenant fin le 5 juin 2013, autorisé à augmenter, en une fois ou en tranches successives et en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration, y compris, entre autres, par l'émission d'actions contre conversion de bénéfices nets en capital et attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, l'article cinq sera considéré comme automatiquement adapté à la modification intervenue. Cette modification sera constatée et publiée conformément à la loi par le conseil qui prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires à cet effet.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président; en cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ainsi que les délégués à la gestion journalière, dans le cadre de cette gestion, peuvent également conférer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes de leur choix.

Art. 10. La société est valablement engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième jeudi du mois de juin, à 11.30 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales; de telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale qui décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008 La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2009.

Souscription et libération

Les comparantes préqualifiées, telles que représentées, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur René Faltz, prénommé, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- Monsieur Lennart STENKE, prénommé, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.800,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, agissant comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur René FALTZ, avocat, demeurant à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, né à Luxembourg, le 17 août 1953,
 - b) Monsieur Lennart STENKE, directeur, demeurant à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, né le 22 février 1951, à Sundbyberg (Suède),
 - c) Monsieur Nicolas KRUCHTEN, directeur, demeurant à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, né le 28 août 1957, à Luxembourg,
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire la société Server Group Europe S.A., avec siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine (RCS BN ° 68.574),
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.
- 5) Le siège social est fixé à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ou à leur représentant, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire le présent acte.

Signé: N. KRUCHTEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 juin 2008. Relation LAC/2008/23182. - Reçu cent cinquante cinq euros (155,- €).

Le Receveur ff. (signé): FRANCK SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008077294/211/184.

(080088351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

**CEREP Esplanade 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP III Investment C S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.031.

In the year two thousand and eight, on the second of June,

Before M^e Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

CEREP III France S.à r.l., a limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.286 (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP III Investment C S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.031 and incorporated by a deed drawn up by M^e Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 17 January 2008 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 557, dated on 5 March 2008, page 26724;

since the incorporation of the Company, the Articles have not been amended;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Flora Gibert residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

1) The sole shareholder resolves to change the name of the Company from "CEREP III Investment C S.à r.l." into "CEREP Esplanade 3 S.à r.l." and subsequently to amend article 1 of the articles of association so as to reflect the above decision, which shall now read as follows:

" **1. Form - corporate name.** There is hereby formed a private limited liability company under the name CEREP Esplanade 3 S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles")."

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède;

L'an deux mille huit, le deux juin,

Par-devant M^e Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP III France S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.286 (l'"Associé Unique");

en qualité d'Associé Unique de CEREP III Investment C S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 136.031 et constituée selon un acte dressé par M^e Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 janvier 2008 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 557, en date du 5 mars 2008, page 26724;

depuis la création de la Société, les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés;

prend ici les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à l'assemblée par Flora Gibert, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Unique résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de "CEREP III Investment C S.à r.l." en "CEREP Esplanade 3 S.à r.l." et de modifier l'article 1^{er} des Statuts en conséquence afin de refléter la décision ci dessus, qui se lira désormais comme suit:

" **1. Forme - dénomination sociale.** Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CEREP Esplanade 3 S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les "Statuts")."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à huit cents Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 juin 2008. Relation: LAC/2008/22446. — Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 JUIN 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008077281/211/86.

(080088410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Gare à Toi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 139.322.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme ALNAIR FINANCE S.A., ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, ici dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de GARE À TOI S.A..

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière; ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations immobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société anonyme ALNAIR FINANCE S.A., pré-qualifiée.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille trois cents euro.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- A été appelé à la fonction d'administrateur:

Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.995.

4.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

5.- La durée du mandat de l'administrateur et du commissaire a été fixée à six ans.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juin 2008, Relation GRE/2008/2395. — Reçu deux cent euros

0,50%= 200 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008077316/231/120.

(080088341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

International Mediafinance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 59.999.

L'an deux mille huit, le seize mai.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de "INTERNATIONAL MEDIAFINANCE HOLDING S.A.", R.C.S. Luxembourg B 59 999, constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 7 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 569 du 17 octobre 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte sous seing privé en date du 31 mai 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1257 du 29 août 2002, et en date du 17 octobre 2006 par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2262 du 4 décembre 2006, et en dernier lieu le 21 juin 2007 par un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1844 du 30 août 2007.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Liliane Freichel, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quinze mille sept cent vingt cinq (15.725) actions sans valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de trois cent quatre-vingt-dix mille euros (390.000.- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 790.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 390.000,- à EUR 1.180.000,- par la création et l'émission de 31.855 actions nouvelles sans valeur nominale.

- Souscription et libération en espèces.

2. Modifications subséquentes de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de sept cent quatre vingt dix mille euros (790.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre vingt dix mille euros (390.000,- EUR) à un million cent quatre vingt mille euros (1.180.000,- EUR) par la création et l'émission de trente et un mille huit cent cinquante cinq (31.855) actions nouvelles sans valeur nominale.

Les nouvelles actions ont été intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de sept cent quatre vingt dix mille euros (790.000,- EUR) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million cent quatre vingt mille euros (1.180.000,- EUR) divisé en quarante sept mille cinq cent quatre vingt (47.580) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 6.500.- (six mille cinq cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, L. FREICHEL, P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2008. Relation: LAC/2008/20235. - Reçu trois mille neuf cent cinquante euros (0,50% = 3.950.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008077253/242/71.

(080087973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

**Perry Luxco Re, Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Roxburghe Sàrl).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.753.

Matricule: 20072465416.

In the year two thousand eight, on the second of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PERRY LUXCO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.600 and having a share capital amounting to EUR 23,500 (PERRY LUXCO),

represented by Natacha Trunkwald, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy signed under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that PERRY LUXCO is the single partner (the Single Partner) of Roxburghe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.753 and having a share capital amounting to EUR

12,500 (the Company), constituted by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on December 14, 2007, published in the Mémorial, Recueil C number 207 of January 25, 2008, and

II. that the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the Company's name into PERRY LUXCO RE and consequently amendment of article 4 of the current articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"The Company will have the name PERRY LUXCO RE".

2. Amendment and complete restatement of the articles of association of the Company.

3. Removal with immediate effect of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 37.974, as manager of the Company.

4. Appointment of the following persons, for an unlimited duration, with immediate effect, as managers of the Company:

- Schut Hille-Paul, as class A manager of the Company, lawyer, born the 29th September 1977 in s'-Gravenhage, with professional address set at 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and

- De Patoul Jacques, as class A manager of the Company, lawyer, born the 10th January 1980 in Luxembourg, with professional address set at 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and

- Brown Nathan, as class B manager of the Company, financial accountant, born the 15 October 1975 in Mansfield (United Kingdom), with professional address set at 11, Lancaster Gardens, Bickley, Bromley, GB - BR1 2ED Kent, Great Britain.

III. that the Single Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Single Partner resolves to change the Company's name into PERRY LUXCO RE and consequently resolves to amend the current article 4 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"The Company will have the name PERRY LUXCO RE".

Second resolution

The Single Partner resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company (the Articles) taking into account the preceding resolution. The Articles shall henceforth read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name PERRY LUXCO RE (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, "board of managers" means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, "general meeting of partners" means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

3.5. The Company does not request any specific tax status such as the tax status provided by the law of 31 July 1929, and, therefore, is subject to Luxembourg standard tax laws, applicable in principle to Luxembourg companies.

Art. 4. Duration.

4.1. The duration of the Company is unlimited.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares in registered form with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares in compliance with the law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers of class A and managers of class B. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the joint signatures of any manager of class A of the Company acting jointly with any manager of class B of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least one manager of class A and at least one manager of class B, acting jointly, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by at least one manager;
- (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of the partners upon proposal by the board of managers;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Third resolution

The Single Partner of the Company decides to remove, with immediate effect, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 37.974, as manager of the Company.

Fourth resolution

The Single Partner of the Company furthermore decides to appoint, for an unlimited duration, with immediate effect, as managers of the Company:

- Schut Hille-Paul, as class A manager of the Company, lawyer, born the 29th September 1977 in s'-Gravenhage, with professional address set at 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and
- De Patoul Jacques, as class A manager of the Company, lawyer, born the 10th January 1980 in Luxembourg, with professional address set at 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and
- Brown Nathan, as class B manager of the Company, financial accountant, born the 15 October 1975 in Mansfield (United Kingdom), with professional address set at 11, Lancaster Gardens, Bickley, Bromley, GB - BR1 2ED Kent, Great Britain.

Declaration - estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deuxième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PERRY LUXCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.600 et ayant un capital social s'élevant à EUR 23.500 (PERRY LUXCO),

représentée par Natacha Trunkwald, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que PERRY LUXCO est l'associé unique (l'Associé Unique) de Roxburghe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.753 et ayant un capital social s'élevant à EUR 12.500 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 207 du 25 janvier 2008, et

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement du nom de la Société en PERRY LUXCO RE et, en conséquence, modification de l'article 4 des statuts actuels de la Société qui aura la teneur suivante:

"La Société aura pour dénomination PERRY LUXCO RE".

2. Modification et refonte complète des statuts de la Société.

3. Révocation, avec effet immédiat, de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974, de ses fonctions de gérant de la Société.

4. Nomination des personnes suivantes, pour une durée indéterminée, avec effet immédiat, en tant que gérants de la Société:

- Schut Hille-Paul, en qualité de gérant de catégorie A, juriste, né le 29 septembre 1977 à s'-Gravenhage, avec adresse professionnelle sise 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

- De Patoul Jacques, en qualité de gérant de catégorie A, juriste, né le 10 janvier 1980 à Luxembourg, avec adresse professionnelle sise 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

- Brown Nathan, en qualité de gérant de catégorie B, expert-comptable, né à Mansfield (Royaume Uni), avec adresse professionnelle sise 11, Lancaster Gardens, Bickley, Bromley, GB - BR1 2ED Kent, Grande Bretagne.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en PERRY LUXCO RE et de modifier en conséquence l'actuel article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"La Société aura pour dénomination PERRY LUXCO RE".

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'amender et de refondre complètement les statuts de la Société (les Statuts) en prenant en considération la première résolution. Les Statuts auront la teneur suivante:

"I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination PERRY LUXCO RE (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, "conseil de gérance" désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, "assemblée générale des associés" désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra, en outre, investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra, en outre, gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tout autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

3.5. La Société ne requiert aucun statut fiscal spécifique comme par exemple le statut fiscal prévu par la loi du 31 juillet 1929, et ainsi, est soumise aux lois fiscales luxembourgeoises standards, qui s'appliquent en principe aux sociétés luxembourgeoises.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250 (mille deux cent vingt-cinq) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La société pourra racheter ses parts sociales en conformité avec les dispositions légales applicables.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes d'au moins un gérant de catégorie A et d'au moins un gérant de catégorie B, agissant conjointement, ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) La décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés sur proposition du conseil de gérance;
- (iv) La décision ci-dessus est prise après que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés."

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi."

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société décide de révoquer, avec effet en date d'aujourd'hui, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974, de ses fonctions de gérant de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique de la Société décide, en outre de nommer, pour une durée illimitée, avec effet en date d'aujourd'hui, comme gérants de la Société:

- Schut Hille-Paul, en qualité de gérant de catégorie A, juriste, né le 29 septembre 1977 à s'-Gravenhage, avec adresse professionnelle sise 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et
- De Patoul Jacques, en qualité de gérant de catégorie A, juriste, né le 10 janvier 1980 à Luxembourg, avec adresse professionnelle sise 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et
- Brown Nathan, en qualité de gérant de catégorie B, expert-comptable, né à Mansfield (Royaume Uni), avec adresse professionnelle sise 11, Lancaster Gardens, Bickley, Bromley, GB - BR1 2ED Kent, Grande Bretagne.

Déclaration - estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, le présent acte original.

Signé: N. TRUNKWALD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2008. Relation: LAC/2008/22709. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008077284/242/475.

(080088183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

JDP Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 83.604.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008077150/5863/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04781. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

CFC Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 101.047.

L'an deux mille huit, le trois juin

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société à responsabilité limitée «CFC S.à r.l.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 1^{er} juin 2004 par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (G.D. de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 769 du 27 juillet 2004, modifié pour la dernière fois suivant acte reçu le 22 décembre 2006 par Maître Joseph ELVINGER, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, n^o 520 du 03 avril 2007.

Ont comparu:

1. Monsieur Eric Franck LEVASSEUR, P.D.G. d'entreprises, né le 20 mars 1965 à Dieppe, demeurant à F-75116 Paris, 127, rue de Longchamps, représenté aux fins des présentes M^e Karine MASTINU, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte;

2. Madame Eve LOPEZ, kinésithérapeute, née le 16 septembre 1959 à Clermont Ferrand, demeurant à F- 63.000 Clermont-Ferrand, 23, rue Bonnabaud, représentée aux fins des présentes M^e Charles DURO, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte;

3. Monsieur Bruno DE GRAEVE, agent immobilier, né le 6 mars 1967 à Roubaix, demeurant à F-75001 Paris, 326, rue Le conte, représenté aux fins des présentes M^e Karine MASTINU, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte.

L'Assemblée est ouverte sous la Présidence de Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Charles DURO, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que suite à la cession de parts datées du 12 février 2008, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, ils sont les seuls et uniques associés actuels de la société CFC S.à r.l., prénommée.

Ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5 des statuts relatif au capital social afin de refléter la cession de parts sociales intervenue sous seing privé;
2. Démission de Monsieur Pascal Roger Paul FARAMARZI de ses fonctions de gérant de la société;
3. Divers

Constatation de la validité de l'assemblée

Tous les faits exposés par Madame le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Délibérations

Après avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

En conséquence de ce qui a été déclaré ci-avant, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400) divisé en quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, qui sont détenues comme suit:

	parts
Monsieur Eric LEVASSEUR	248
Madame Eve LOPEZ	198
Monsieur Bruno DE GRAEVE	50

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Pascal Roger Paul FARAMARZI de ses fonctions de gérant de la société, lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice des ses fonctions jusqu'à ce jour, et décide que le nombre de gérant de la société est fixé à un.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous Notaire, la présente minute.

Lecture faite, les membres du bureau et les associés qui en ont exprimé le désir ont signé.

Signé: K. MASTINU, C. DURO, L. BONIFAZZI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 juin 2008, Relation: LAC/2008/22650. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008077268/211/78.

(080088543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Schummer Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 27.272.

L'an deux mille huit, le cinq juin.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

1. Monsieur Guy SCHUMMER, mécanicien, né à Ettelbrück le 3 mars 1958, demeurant à L-7554 Mersch, 5, rue de Pettingen,

2. Madame Lydia BERGER, sans état particulier, née à Luxembourg le 22 juin 1957, demeurant à L-7590 Beringen, 60A, rue d'Ettelbruck agissant en sa qualité d'administrateur public, aux termes d'une ordonnance rendue le 22 février 2006, numéro de Dossier 29/06, par Madame Béatrice KIEFFER, juge des tutelles auprès du tribunal de la jeunesse et des Tutelles près le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, de la mineure Mademoiselle Annick SCHUMMER, étudiante, née à Luxembourg le 30 juillet 1991, demeurant à L-7590 Beringen, 60A, rue d'Ettelbruck.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Que suite au décès de Monsieur Nico SCHUMMER, décédé testat à Saint Vith (Belgique) le 11 novembre 2005, ses parts ont été recueillies pour une moitié par sa fille, Mademoiselle Annick SCHUMMER, prénommée et pour l'autre moitié par Monsieur Luc SCHUMMER, sans état particulier, né à Luxembourg, le 10 juin 1986, demeurant à L-7590 Beringen, 60 A, rue d'Ettelbrück, faisant que les associés de la société à responsabilité limitée «SCHUMMER FRERES S.à r.l.», ayant son siège social à L-7590 Beringen, route d'Ettelbrück, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 27.272, constituée suivant acte du 8 janvier 1988 reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C du 12 avril 1988, numéro 97, suite au décès de Monsieur Nico SCHUMMER, sont:

Monsieur Guy SCHUMMER	250 parts
Mademoiselle Annick SCHUMMER	125 parts
Monsieur Luc SCHUMMER	125 parts
TOTAL	500 parts

II. Que suivant convention de cession de parts datée de ce jour, Monsieur Luc SCHUMMER, sans état particulier, né à Luxembourg, le 10 juin 1986, demeurant à L-7590 Beringen, 60 A, rue d'Ettelbrück, propriétaire de CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,00) chacune de la société à responsabilité limitée «SCHUMMER FRERES S.à r.l.», préqualifiée, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales à Monsieur Guy SCHUMMER, prénommé.

Que suivant l'article 10 des statuts de la prédite société, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Que la prédite convention de cessions de parts, après avoir été signée «Ne Varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée en copie aux présentes pour être formalisée avec elles.

II. Que suite à la prédite cession, Monsieur Guy SCHUMMER, prénommé et Mademoiselle Annick SCHUMMER, prénommée sont les seuls associés de la société «SCHUMMER FRERES S.à r.l.», préqualifiée.

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la prédite cession de parts, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,00) chacune.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Guy SCHUMMER, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

Intervention

Le gérant, Monsieur Guy SCHUMMER, déclare accepter expressément la prédite cession de parts au nom et pour compte de la société et dispense les cédants de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, demeure et qualité, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. SCHUMMER, L. BERGER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 6 juin 2008. MER/2008/958. - Reçu douze euros 12€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008077275/243/64.

(080088460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Phytovia S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.731.

L'an deux mille huit, le sept mai.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Charles Marie Jacques GIRAULT, né le 11 mars 1956, demeurant Le Béarnais, 24240 Monbazillac (Dordogne), France.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle PHYTOVIA S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de INDRASANTE S.à r.l., suivant acte notarié, en date du 8 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 449 du 24 mars 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 15 février 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 803 du 2 avril 2008.

L'associé a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'importation, l'exportation de principes actifs nutritionnels et cosmétiques, de produits alimentaires, compléments alimentaires et nutritionnels, produits cosmétiques et de façon plus générale de produits de santé sous toutes les formes (appareils de diagnostics et matériels de mise en forme, matières premières, produits d'usage interne ou externe, l'achat, la vente, la distribution, la commercialisation sous toutes ses formes de ces différents produits, même par voie de représentation.

La société a en outre pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le dépôt, l'exploitation et la gestion administrative de marques, modèles, brevets, invention, concept, détention de noms de domaine.

De plus la société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société à L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

La première phrase de l'article 4 des statuts est modifiée en conséquence comme suit:

« **Art. 4. (première phrase).** Le siège social est établi à Windhof.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. M. J. GIRAULT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2008, Relation: LAC/2008/19213. — Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008077250/242/53.

(080087896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Masay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 111.119.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du mardi 3 juin 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe FIORUCCI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier CONRARD en qualité d'Administrateur de la société.

Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de 2011.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire est venu à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/06/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Olivier CONRARD / Vincent THILL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008076348/43/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03656. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Gremir S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 14.109.

L'an deux mille huit, le quinze mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "GREMIR S.A.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 14.109, constituée suivant acte reçu par Maître Raymond Steichen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 septembre 1976, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 246 du 6 novembre 1976, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, du 18 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 846 du 19 août 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Piva, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frederik Rob, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie d'annonces comprenant l'ordre du jour publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans le Lëtzebuurger Journal et dans la Voix du Luxembourg en date des 15 et 30 avril 2008.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert de siège.

2. Divers.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 1.650 actions en circulation, 2 actions sont représentées à la présente assemblée.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 13 mars 2008 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu et en conséquence de modifier l'article 1^{er}, 2^{ème} phrase des statuts pour y refléter le changement apporté suite au transfert de siège social ci-dessus, et de lui donner la teneur suivante:

"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. PIVA, A. BRAQUET, F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2008. Relation: LAC/2008/20221. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008077261/242/53.

(080088140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Englefield TBI-Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 327.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 98.425.

Transfert de parts sociales

Il résulte de deux contrats de cession de parts effectués sous seing privé en date du 23 décembre 2007 que:

- The Englefield Affiliates Fund LP a cédé la totalité des parts (755) qu'elle possédait dans la Société à The Englefield Fund LP ayant son siège social Michelin House, 81 Fulham Road, GB - SW3 6RD London

- The Englefield Institutional Affiliates Fund LP a cédé la totalité des parts (291) qu'elle possédait dans la Société à The Englefield Fund LP, ayant son siège social Michelin House, 81 Fulham Road, GB - SW3 6RD London.

Il en résulte que The Englefield Fund LP devient l'actionnaire unique de la Société en détenant ainsi les 13.080 parts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 20 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008076188/1337/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ08031. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.